



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MAI 2017

Le 29 mai 2017 à 20 heures 40, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

### Etaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Bréban, M. Mauriéras, Mme Tesson, Mme Daninthe, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, conseillers municipaux.

### Etaient absents excusés et représentés :

Mme Charroppin (pouvoir à Mme Vanbersel)

M. Gardette (pouvoir à M. Vereecke)

M. Moutinho (pouvoir à M. Beaudoir)

### Etaient absents excusés :

Melle Balard, Mme Baillon, M. Derrien.

### Etait absente :

Mme Ribeiro-Rego.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

Mme Bériza Ziegler est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 12 avril 2017 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

\*\*\*

# Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

## FINANCES COMMUNALES

### 1) Budget principal - Exercice 2016

#### 1-1 Compte administratif 2016

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités, Mme le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

M. Georges Berson est désigné Président.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix dont 2 pouvoirs) le compte administratif de l'exercice 2016 qui présente les résultats suivants :

#### PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES ou EXCÉDENT
Total des mandats	2 025 930,05	
Total des titres		2 547 367,35
Excédent 2016		521 437,30
Excédent reporté 2015		355 564,05
Excédent global de clôture		877 001,35

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES
Total des mandats	743 058,35	
Total des titres		1 241 297,12
Excédent 2016	498 238,77	
Déficit reporté 2015	89 463,86	
Résultat de clôture	408 774,91	
RESTES A RÉALISER		
	Dépenses	Recettes
	314 200,00	120 793,00
Déficit des restes à réaliser	-193 407,00	

Excédent total de financement	+ 215 367,91
-------------------------------	--------------

#### 1-2 Compte de gestion du Trésorier

- Le conseil municipal VOTE à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix dont 3 pouvoirs) le compte de gestion du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### 2) Budget Assainissement - Exercice 2016.

#### 2-1 Compte administratif du service d'assainissement

Mme le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

- Le conseil municipal **VOTE** à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix dont 2 pouvoirs) le compte administratif 2016 du Service Public d'Assainissement qui présente les résultats suivants :

#### PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES ou EXCÉDENT
Total des mandats	<b>68 565,90</b>	
Total des titres		<b>228 011,66</b>
Excédent 2016		<b>159 445,76</b>
Excédent reporté 2015		<b>294 610,20</b>
Excédent global de clôture		<b>454 055,96</b>

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES
Total des mandats	<b>163 569,66</b>	
Total des titres		<b>307 006,55</b>
Excédent 2016		<b>143 436,89</b>
Excédent reporté 2015		<b>720 528,09</b>
Résultat de clôture		<b>863 964,98</b>
RESTES A RÉALISER		
	Dépenses	Recettes
	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Déficit des restes à réaliser	<b>0 €</b>	

<b>Excédent total de financement</b>		<b>+ 863 964,98</b>
--------------------------------------	--	---------------------

#### 2-2 Compte de gestion du service assainissement

- Le conseil municipal **DÉCLARE** à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour dont 3 pouvoirs) que le compte de gestion relatif au service d'assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 3) Décision Modificative n°1 - Budget Principal.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix dont 3 pouvoirs) :

- ACCEPTÉ** les virements et inscriptions des crédits présentés ci- dessous.

Investissement		
Dépenses		Recettes
Programme 020 Sécurités routes et trottoirs		
Article 2152	- 6000 €	
Programme 012 Eclairage public		
Article 2041582	+ 6000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

- ADOPTÉ la présente décision modificative n°1 au budget de la commune - Exercice 2017.

#### 4) Décision Modificative n°1 - Budget Assainissement.

- Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix dont 3 pouvoirs) :
- ACCEPTÉ les virements et inscriptions des crédits présentés ci- dessous.

Exploitation		
Dépenses		Recettes
Chapitre 67		
Article 673	+ 500 €	
Chapitre 77		
Article 778		+ 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>

- ADOPTÉ la présente décision modificative n°1 au budget du service assainissement - Exercice 2017.

#### 5) Participation de la Commune de Novillers les Cailloux aux frais de fonctionnement du service scolaire, périscolaire et de l'accueil de loisirs - Convention.

- APPROUVE à l'unanimité la convention de participation de la commune de Novillers les Cailloux au frais de fonctionnement des services scolaire, périscolaire, d'accueil de loisirs et des Temps d'Activités Périscolaires pour les enfants de Novillers scolarisés à Sainte-Geneviève et

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et l'ensemble des avenants destinés à fixer les conditions de facturation.

## 6) Subventions aux associations 2017.

- DÉCIDE à la majorité des suffrages exprimés (Un vote CONTRE : M. Chatin) d'accorder les subventions suivantes :

Comité des Fêtes	20 000,00 €
------------------	-------------

- DÉCIDE à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

Comité de Jumelage de l'Eventail ( <i>subvention accordée par délibération du 28 janvier 2016</i> )	1 400,00 €
Union Sportive de Sainte Geneviève - Football	7 800,00 €
Tennis Club de Sainte-Geneviève	3 800,00 €
École du Dragon d'Or - Club de Kung-fu	1 830,00 €
A.P.E.E.P.M. (Parents d'élèves) ( <i>Mme Ziegler ne participe pas au vote</i> )	1 200,00 €
Centre Yves Montand	8 000,00 €
Union des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants ( <i>Mme Ziegler, M. Berson, membres du conseil d'administration, ne participent pas au vote</i> )	1 800,00 €
Club Loisirs des Aînés Génovéfains ( <i>Mme Ziegler et M. Hautot ne participent pas au vote</i> )	3 200,00 €
SOS Multi Cats ( <i>Mme Labarre ne participe pas au vote</i> )	300,00 €

Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	100.00 €
Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales de Beauvais et sa Région (APEI)	250.00 €
Les Resto du Coeur	700,00 €
Secours Catholique	700.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Noailles	150.00 €
Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres (ENVOL)	100.00 €

- DIT que le versement des subventions les plus importantes, sera échelonné selon un calendrier à définir avec les associations.

## PERSONNEL COMMUNAL

### 7) Convention relative à la mission d'inspection en hygiène et sécurité.

- DÉCIDE à l'unanimité de recourir au service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise, pour assurer les fonctions d'inspection - conseil dans le

domaine de la santé et de la sécurité au travail et autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

## TRAVAUX PUBLICS

### 8) Convention Conseil Départemental de l'Oise : délégation maîtrise d'ouvrage - Tourné à gauche RD 1001.

- **DÉCIDE** à la majorité des suffrages exprimés (18 voix dont 3 pouvoirs POUR et une ABSTENTION de M. Rémond), la non réalisation de l'aménagement cyclable RD 1001 : Conformément à l'article 4-3 de la convention, la commune s'engage à respecter les règles et les normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement du tourné à gauche.

## ENFANCE ET JEUNESSE

### 9) Bibliothèque municipale - Mise à disposition de liseuses et tablettes - Avenants avec la Médiathèque Départementale de l'Oise.

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité le prêt de 4 liseuses et 6 tablettes numériques proposé par la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO) à la bibliothèque municipale, pour une durée d'un an renouvelable tacitement, **APPROUVE** les termes de l'avenant 3 à la convention à conclure avec la MDO et **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant avec la Médiathèque Départementale de l'Oise, représentée par Monsieur le Président du Conseil départemental.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 10) Concours de fleurissement communal - 2017.

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité des suffrages exprimés la participation de la commune au concours départemental des villages, mairies et maisons fleuries année 2017, **ACCEPTÉ** d'organiser le 7<sup>ème</sup> concours de fleurissement pour les habitants de Sainte-Geneviève et **DÉSIGNE** les membres du jury chargés de désigner les lauréats du concours communal. Le règlement du concours communal est disponible en Mairie ou sur le Site Internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H25.

BOCR

Fait à Sainte-Geneviève, le 1<sup>er</sup> juin 2017.

La Secrétaire,

  
Bériza ZIEGLER



Le Maire,

  
Jacqueline VANBERSEL